

MÉTIER DE L'AÉRONAUTIQUE ADMISSION EN 2^{de} OU 1^{re} PROFESSIONNELLE

11

OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de l'aéronautique (entretien, réparation ou construction des aéronefs...) en lien avec les organismes officiels, les services d'aéroport, les clients et les fournisseurs.

PUBLIC CONCERNE

Admission en 2^{de}

- Élèves de 3^e, disposant d'un bon niveau en anglais et en mathématiques.

Admission en 1^{re}

- Elèves de 2^{de} GT issus de l'académie de Créteil, disposant d'un bon niveau en anglais et en mathématiques et répondant aux exigences de la formation.

CRITERES

Les critères de recrutement reposent sur l'étude des dossiers prenant en compte :

- la convergence des avis des équipes éducatives,
 - les résultats scolaires notamment dans les disciplines liées à la spécialité demandée,
 - l'appréciation sur les chances d'investir la formation proposée (assiduité, comportement...),
- et d'un entretien organisé au sein de l'établissement d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Avant le
03 avril

Constitution et transmission du dossier de candidature

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.



Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet.**

A partir du
11 mai

À réception des résultats

- Confirmer le choix pour les élèves admis en :
 - 2^{de} **pro** saisie du vœu via le téléservice affection (TSA)
 - 1^{re} **pro** saisie du vœu dans Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le
03 avril

Information et recensement des élèves

- Compléter le dossier pour les candidats.

Constitution du dossier de candidature

- Motiver obligatoirement l'avis du chef d'établissement.

Modalités d'organisation des entretiens (présentiel ou distanciel, selon le contexte sanitaire)

- Mettre à disposition un poste de travail avec accès internet au sein de l'établissement pour permettre aux élèves de participer à l'entretien en distanciel, le cas échéant.

NOUVEAU

À partir du
25 mai

Réception des avis

- Élèves **admis** : **saisie du vœu** correspondant (**en rang 1** pour entériner l'admission).
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu de 2^{de} ou 1^{re} pro métiers de l'aéronautique et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Du
29 mars
au 17 mai

Réception et étude des dossiers

- Convoquer les élèves à un entretien afin de vérifier la motivation, la connaissance et la compréhension des spécificités de la formation.

Modalités d'organisation des entretiens

- Prévoir une organisation adaptée en fonction du contexte sanitaire (présentiel ou distanciel).

Transmission des avis aux établissements d'origine dans les meilleurs délais

- Justifier obligatoirement les avis « Réservés ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

Pour le
25 mai
dernier délai

Transmission des avis au SAIO (cf. tableau excel)

- Envoyer la liste des candidats retenus avec les avis formulés par les équipes pédagogiques.

À partir du
28 mai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de l'aéronautique. Sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné s'il n'est pas positionné en rang 1.

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour principal Affelnet-Lycée de la campagne 2021.